

PROCES VERBAL
Séance du 15/06/2015

L'an 2015, le 15 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de COUDERT Didier Maire

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOUCHER Joëlle, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, NOURRY Catherine, SCHMUNCK Elisabeth, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, GAUTHIER Stéphane, LE FUR Jean-Michel, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude

Excusés : DUCHALAIS Alain (pouvoir à Mr COUDERT), CARNIAUX Julien (pouvoir à Mr LESCURE), BOURDIN Carole (pouvoir à Mme LECLERC), RAMOND Françoise,

Secrétaire de séance : ARNOULT Thierry,

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 14

Date de la convocation : 09/06/2015

Date d'affichage : 09/06/2015

2015_06_13 - Emprunt 2015

Monsieur le maire expose au conseil la possibilité de rachat par la commune de 4 emprunts afin de profiter des taux de crédit actuels.

Il s'agit des emprunts suivants :

- N° : 802466812 Capital emprunté 114 336€, durée 240 mois, taux 5.43, charge annuelle 9 441€, date échéance 20/12/2019, capital restant 40 865€.
- N° : 83337074391 Capital emprunté 500 000€, durée 240 mois, taux 3.17, charge annuelle 33 852€, date échéance 24/12/2030, capital restant 423 547€.
- N° : 10000014338, Capital emprunté 100 000€, durée 180 mois, taux 3.74, charge annuelle 8 830€, date échéance 30/05/2028, capital restant 89 626,86€.
- N° : 808H012066900709, Capital emprunté 128 370,83€, durée 180 mois, taux 3.77, charge annuelle 13 534€, date échéance 25/02/2018, capital restant 43 958,19€.

Le montant du rachat s'élève à 683 000 €

L'équilibre du budget investissement pour l'année 2015 nécessite également la mise en place d'un emprunt de 200 000€, pour financer les investissements suivants :

- Local jeunes : 124 000€
- Travaux de voirie aux 4 Boisselées : 69 730€
- Assainissement Eaux Pluviales route de la Forêt : 41 512€
- Agencement : 18 000€
- Aménagement locaux annexe mairie+ chaudière : 20 630 €
- Candélabres : 17 370 €

Le Maire propose d'obtenir un prêt global de 883 000 € auprès de la Caisse d'Epargne. Les conditions indiquées par la banque sont les suivantes :

- Durée : 20 ans
- Montant : 883 000€
- Taux : 2.04 % fixe
- Echéance trimestrielle constante : 13 469,57 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la consultation des organismes de prêt,
Vu la proposition de prêt effectué proposé par la Caisse d'Epargne,

Le conseil municipal décide avec 15 voix pour et 2 abstentions (Mme Vrillon et Mme Nourry) :
- d'emprunter la somme de 883 000 € sur une durée de 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne.
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt aux conditions précisées ci-dessus.
dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget de la commune.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.